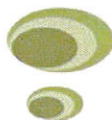


### Enfants adoptés & Handicap : quel est leur état de santé ?



Étude relative au devenir  
des enfants adoptés en  
France et à l'international

Une « Étude relative au devenir des enfants adoptés en France et à l'international » est publiée en septembre 2013. Pourquoi une telle démarche ? En 2010, l'adoption en urgence de centaines d'enfants haïtiens après le séisme dévastateur avait incité les pouvoirs publics à se pencher sur cette question. Cette étude apporte désormais un éclairage inédit sur la réalité des difficultés rencontrées par les familles adoptantes et leurs enfants. Et permet de faire tomber bien des fantasmes qui ont souvent force de loi en matière d'adoption. Or, si la plupart des parents redoutent l'apparition d'un handicap sévère ou d'une maladie invalidante, il apparaît que ce cas de figure est relativement rare.

#### Une majorité de problèmes bénins

27 % des enfants présentent des problèmes de santé lors de leur arrivée au sein de leur famille d'adoption. Parmi eux, seuls un tiers sont connus des parents avant l'adoption ; les deux-tiers restants étant donc découverts à l'arrivée de l'enfant ou par la suite. Evidemment, toutes ces pathologies ne présentent pas le même degré de gravité. Par exemple, les maladies infectieuses et parasitaires, bénignes et endémiques dans le pays d'origine, comme des teignes ou des gales, concernent un enfant sur dix ; ce sont elles qui sont les plus souvent citées. Le second problème évoqué est lié à des « troubles mentaux et du comportement » qui affectent 4,3 % des enfants. Il s'agit de problèmes de sommeil, d'angoisses mais également de comportement ou encore une infirmité motrice cérébrale (IMC). Seul un parent sur cinq dit en avoir été averti.

#### Les maladies graves et invalidantes

Ce n'est pas le cas pour le troisième type de problème de santé cité, à savoir les « malformations congénitales et anomalies chromosomiques », pour lequel près des trois-quarts des parents étaient avertis avant l'adoption. Il s'agit là de problèmes beaucoup plus importants, pouvant entraîner un handicap : trisomie 21, microcéphalie, pied bot, fente palatine, sténose pulmonaire... Près de 4 % des enfants sont concernés par une telle problématique. Deux autres types de problèmes de santé sont connus par environ les deux-tiers des familles : les « maladies des appareils circulatoire et respiratoire » (souffle au cœur, asthme, végétations...) ainsi que les « lésions traumatiques, empoisonnements et greffes » (amputations de certains membres, greffes diverses, saturnisme...). Par ailleurs, environ la moitié des parents était prévenue que leur enfant était atteint d'une « maladie du sang et troubles du système immunitaire » ou d'une « affection dont l'origine se situe dans la période périnatale ».

#### Des disparités selon les pays

Il existe des disparités selon l'origine géographique des enfants. Il faut savoir, qu'actuellement, plus de quatre adoptions sur cinq sont réalisées dans des pays étrangers. La part d'adoptés n'ayant pas de problème de santé est d'environ deux-tiers en Haïti et en Afrique, trois-quarts en Asie et en Amérique et d'un peu plus de 77 % en Europe, France comprise. En outre, la grande majorité des parents ayant adopté un enfant ayant un problème de santé en France a été prévenue avant l'adoption (85 %), de même qu'une majorité en Europe (60 %). Ce n'est pas le cas pour les autres continents où ce taux est de 37 % en Asie, 35 % en Amérique et seulement 19 % en Afrique et 8 % en Haïti. Mais, pour ce dernier pays, les nombreux des problèmes de santé découverts au moment de l'adoption (un sur trois) peuvent être soignés assez facilement en France.

#### Scolarité : des troubles aussi...

Cette étude très complète, en 130 pages, propose une vision exhaustive de la situation. Elle n'aborde pas seulement les problèmes de santé mais porte également sur l'apprentissage de la langue, la scolarité, l'intégration dans la famille et le pays d'accueil. Son auteur, Juliette Halifax, ne se contente pas de dresser un bilan mais apporte également des préconisations pour que l'acte d'adopter se passe au mieux, et que le bien-être et la protection des enfants soient assurés.

Partager sur :

[Réagissez à cet article.](#)

#### Handicap.fr vous suggère les liens suivants :

- [http://www.creai-picardie.fr/site/pole\\_recherche/pdfs/2013\\_CREAI%20DGCS\\_Adoption\\_Rapport.pdf](http://www.creai-picardie.fr/site/pole_recherche/pdfs/2013_CREAI%20DGCS_Adoption_Rapport.pdf)
- [Edito Valérie Trierweiler : l'enfance en danger !](#)
- [1er juin 2013 : 1ère journée mondiale des parents](#)
- [Accueil enfants handicapés : un panorama en 300 pages](#)



Étude relative au devenir  
des enfants adoptés en  
France et à l'international

Rapport CREAI, 14/12/2013



"Tous droits de reproduction et de représentation réservés © Handicap.fr. Cet article a été rédigé par Emmanuelle Dal'Secco, journaliste Handicap.fr"

#### Commentaires